



# ACCUEIL

## Petite Enfance



Chers parents,  
Bienvenue au sein de notre établissement.  
Votre enfant y trouvera toutes les conditions nécessaires à son bien-être et à son développement.  
Notre équipe est à votre écoute pour échanger sur tout sujet lié à votre enfant et à la vie en collectivité.

**Catherine CHATELOT**  
Adjointe au Maire,  
Déléguée à la Petite Enfance et aux Crèches

## LES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE

**c'est une offre d'accueil pour plus de 3500 enfants au sein de :**

- 59 crèches
- 1 halte garderie
- 3 haltes garderies itinérantes (Bébécars)

## LA CRÈCHE COLLECTIVE MUNICIPALE

c'est :

- **Un établissement adapté et agréé, géré par la Ville de Marseille.** La participation familiale est calculée sur le barème fixé par la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction des ressources du foyer et de votre charge de famille. Votre enfant âgé de 2 mois à 4 ans, est accueilli, du lundi au vendredi, entre 7h30 et 18h30.
- **Des professionnels de la Petite Enfance,** qualifiés, compétents et à l'écoute qui mettent en œuvre des moyens et des projets, favorisant la sécurité, le développement, la socialisation, le bien-être et l'épanouissement de votre enfant. Ils contribuent à la conciliation de votre vie professionnelle et familiale et mènent des actions de soutien à la parentalité.

### • Des prestations évolutives et de qualité :

- **alimentaire :** des repas comprenant 50% de produits «bio» préparés par nos cuisiniers, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- **des projets de service :** la mise en œuvre d'une démarche qualité en vue de l'obtention d'une certification AFNOR (Certi'Crèche), des modes de garde adaptés aux besoins individuels (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence), un partenariat et une prise en charge des enfants porteurs de handicap, une attitude éco-responsable, un éveil à la lecture.

### - un mode de réservation simple et adapté :

Sur le site : [marseille.fr](http://marseille.fr), [e.services](http://e.services), à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse :

En cliquant sur «Ma crèche en ligne» :



- créez votre fiche famille avec une adresse mail valide pour activer votre compte
- faites une demande de place en réservant une plage horaire sur les crèches de votre choix
- confirmez la naissance dans les 2 mois

En cas de difficulté pour vous connecter, vous pouvez prendre un rendez-vous auprès du responsable de la structure d'accueil de votre choix.



# CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSION

## DOCUMENTS À FOURNIR :

(Article 2-3 du Règlement de Fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant du 27/06/2016)

- Justificatif de domicile (photocopie)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (photocopie)
- Relevé Identité Bancaire RIB (du compte émetteur du règlement)
- Justificatif de l'activité professionnelle (attestation de l'employeur, inscription au registre du commerce, inscription scolaire ou universitaire .....)
- Justificatif CAF ou régime agricole

**Si la famille ne relève pas de la CAF ou si elle ne souhaite pas la consultation de leur situation fiscale sur CAF PRO :**

Fournir une pièce justificative des revenus : l'avis d'imposition « n-2 » ou une déclaration établie par l'administration fiscale

- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents avec le nom de l'enfant
- La fiche de coordonnées des parents complétée (annexe 3 du règlement de fonctionnement)
- Carnet de santé

**Si séparation ou divorce :**

Fournir l'attestation de séparation complétée (annexe 8 du règlement de fonctionnement) ou le jugement de divorce

**Si accueil occasionnel**

Remplir et signer l'autorisation de soins d'urgence

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR  
UNE ADMISSION DÉFINITIVE ET REMIS  
AVANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE D'ADAPTATION  
DE L'ENFANT.**



# LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La Direction Petite Enfance de la Ville de Marseille entend faciliter et renforcer le dialogue entre parents usagers des crèches et les professionnels. À cette fin, le Conseil municipal du 26 octobre 2015 a validé la mise en place d'un Conseil d'Établissement pour chaque crèche.

## Le rôle du Conseil d'Établissement :

Le Conseil d'Établissement est une instance consultative qui se réunit a minima 1 fois par an.

## Il a pour objectifs :

- d'informer les parents des conditions générales d'accueil des enfants accueillis
- d'organiser l'expression des parents et leur participation dans les domaines concernant les dimensions collectives de l'accueil - et de la vie quotidienne de l'enfant à l'exclusion de toute question d'ordre personnel
- de mieux connaître les besoins des familles
- de proposer des échanges entre parents et professionnels
- d'organiser la participation des parents à la mise en œuvre du projet social ou d'activités pédagogiques ou culturelles ponctuelles

## Composition du Conseil d'Établissement :

- des représentants élus par les parents
- la directrice de l'établissement ou son représentant
- l'Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance et aux Crèches
- un représentant de la Direction Petite Enfance

## Nombre de sièges :

- crèche d'une capacité inférieure ou égale à 35 : 2 représentants et 1 suppléant
- crèche d'une capacité comprise entre 36 et 60 : 3 représentants et 1 suppléant
- crèche d'une capacité supérieure à 61 : 4 représentants et 2 suppléants

## Durée du mandat :

1 an entre deux élections

- L'élection des parents a lieu chaque année au cours du dernier trimestre civil.
- La directrice affiche les dates auxquelles vous pourrez déposer vos candidatures.
- La réunion se déroule au cours du premier trimestre de l'année civile.

Ce Conseil est un outil complémentaire à ce qui existe déjà : rencontres individuelles, réunions collectives, moments festifs et temps d'échanges thématiques (ex : café parents...).

Le président de chaque Conseil d'Établissement est invité à participer, à titre consultatif, à la commission d'attribution des places en crèches pour l'établissement dans lequel il est élu.

**VOTRE IMPLICATION EN TANT QUE PARENTS EST NÉCESSAIRE POUR FAIRE VIVRE LE « CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT » ET ÊTRE ACTEUR DE CE FORMIDABLE OUTIL DE COMMUNICATION ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS AUTOUR DE L'ENFANT.**



# PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CRÈCHE

## 1. L'ÉQUIPE

### ORGANIGRAMME

- L'équipe de direction est composée, en fonction de la taille de la structure, d'une infirmière puéricultrice et/ou d'une infirmière, et/ou d'une ou deux éducatrice(s) de jeunes enfants.
- L'encadrement des enfants est effectué par des auxiliaires de puériculture et/ou des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles).
- L'entretien des locaux est assuré par des ATSEM et/ou des AST (Agents des Services Techniques).
- Les repas comprenant 50 % de produits « bio » livrés par un prestataire sont préparés par les cuisiniers.
- Une psychologue accompagne les équipes dans l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une coordinatrice assure le lien avec le service central et le soutien au fonctionnement de l'établissement.
- Un pédiatre vacataire assure des visites pour les enfants et forme le personnel sur les protocoles médicaux.

L'organisation est essentiellement fondée sur la complémentarité des formations, des compétences et sur la diversité des actions à mener pour créer une cohérence de fonctionnement.

### LES HORAIRES

L'établissement est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h30 sans interruption, sauf les samedis et dimanches, jours fériés ou chômés par le personnel municipal et pendant les périodes de fermeture pour congés annuels d'été (juillet ou août) et d'hiver (soit une semaine entre Noël et jour de l'an et une semaine pendant les vacances de février).

### LES RÉUNIONS D'ÉQUIPE

Elles permettent une meilleure analyse des pratiques professionnelles et un suivi personnalisé des enfants. Elles se déroulent au sein de chaque section de façon régulière.

Une fois par mois la crèche ferme à 16h30 pour réunir l'ensemble de l'équipe.

### LES STAGIAIRES

L'équipe peut accueillir des étudiants essentiellement du secteur paramédical.

## 2. LE FONCTIONNEMENT ET LA PÉDAGOGIE DE LA CRÈCHE

La crèche est composée de plusieurs sections comprenant des bébés, des moyens et des grands. Chacune possède un lieu de vie qui peut comporter, un dortoir, un réfectoire, une salle d'eau et des ateliers d'activités.

L'organisation des sections permet de prendre en compte les besoins de chaque enfant en fonction de l'âge et de ses acquisitions propres tout en découvrant la vie en collectivité.

Au cours de l'année les projets progressent en fonction de l'organisation et de l'évolution des axes pédagogiques.

Tous les gestes de la vie quotidienne concourent à l'apprentissage de l'autonomie.

L'enfant est accompagné dans son développement corporel, affectif, relationnel en étant considéré comme acteur dans l'expression de ses besoins et de ses désirs. La relation entre l'adulte et l'enfant se forme au cours des échanges quotidiens : repas, sieste, soins d'hygiène et jeux.

Dans chaque section, le personnel fait vivre le projet éducatif en favorisant le rythme de vie de chaque enfant, l'éveil des différents sens et le développement de l'autonomie.

## 3. LES SPÉCIFICITÉS DE LA CRÈCHE

- L'enfant différent, porteur de handicap est accueilli en concertation avec l'ensemble de l'équipe et des différents partenaires.
- Les mamans désirant poursuivre l'allaitement maternel ont la possibilité de le faire.

- Les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires peuvent bénéficier d'un repas spécifique à la demande de la famille sur indication médicale (médecin allergologue).
- Des réunions avec des partenaires extérieurs CAMPS, PMI... peuvent être organisées en fonction des situations.

## 4. L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

### L'ADMISSION

Lorsque la place est attribuée, la famille est reçue par la directrice pour constituer le dossier administratif et fixer les modalités de l'entrée.

L'admission est définitive après la visite médicale faite par le pédiatre de la crèche, la remise du dossier administratif complet et la signature du contrat remis à la directrice.

### L'ADAPTATION

En premier lieu, un entretien personnalisé est organisé avec un membre de l'équipe de la section qui accueillera l'enfant avant l'adaptation.

Ensuite l'adaptation peut se dérouler, en général sur 5 jours, en augmentant progressivement le temps de présence avec les temps forts de la journée (repas, sieste...).

Un planning est établi en fonction des disponibilités des parents.

Cette période permet d'établir une relation de confiance, de sécurité, de découvrir les habitudes de l'enfant (sommeil, repas...) et les attentes des familles.

### LES RÉUNIONS AVEC LES PARENTS

Une réunion de nouveaux parents peut être organisée.

Une réunion annuelle est proposée pour l'ensemble des sections.

Ces rencontres permettent de faire le point sur le fonctionnement de la crèche et de partager sur les temps de vie de l'enfant.

Une réunion annuelle des parents élus du Conseil d'Établissement est également programmée.

### LES FÊTES

Plusieurs manifestations festives peuvent être proposées au cours de l'année :

- Fête de Noël
- Carnaval
- Fête de la musique
- Spectacles avec des compagnies extérieures
- Une fois par mois les anniversaires des enfants sont fêtés avec la possibilité de faire eux-mêmes un gâteau.

### ARRIVÉE- DEPART

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h

Le soir, les départs se font de 16h à 18h30.

A travers une écoute et un dialogue continus les transmissions orales permettent d'instaurer un climat de confiance entre l'équipe et les parents.

Chaque section possède un support papier où sont retranscrites au quotidien toutes les informations fournies par les familles et par l'équipe pour la journée de l'enfant.

## 5. LA VIE DE L'ENFANT À LA CRÈCHE

### LA SEPARATION

Pour faciliter la séparation, chaque enfant est accueilli individuellement, il peut garder son « doudou » et sa sucette, l'équipe accompagne l'enfant en ayant une attitude bienveillante

### LE REPAS

Le repas est un moment de plaisir et de convivialité.

L'équipe est attentive au respect du bien être, du goût et de l'appétit de chacun.

Le repas est un temps d'échange où le dialogue est favorisé. Chez les bébés les repas sont donnés en fonction du rythme et des besoins de chaque l'enfant.

Les menus sont consultables sur [marseille.fr/éducation/petite enfance/restauration](http://marseille.fr/éducation/petite enfance/restauration)

### LE SOMMEIL

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté en proposant un espace sommeil adapté et propice à un temps de repos de qualité.

Une surveillance est assurée pendant toute la durée de la sieste.

### LA PROPRETÉ

Les soins d'hygiène sont assurés en fonction des nécessités. L'apprentissage de la propreté est accompagné en collaboration avec les parents, dans le respect du rythme des acquisitions de l'enfant.

### LES ACTIVITÉS

Le développement et l'épanouissement de l'enfant se font par et à travers le jeu.

Tout au long de la journée et en fonction de l'âge de l'enfant des jeux variés sont mis à sa disposition.

Pour les plus grands des éléments moteurs (escalier, toboggan, tunnel, parcours) permettent d'appréhender la motricité et de satisfaire aux besoins de découverte et d'expérimentation.

Des différents coins (dînette, poupée, garage...) favorisent les jeux d'imitation.

Des activités dirigées (peinture, crayonnage, puzzle, lecture, pâte à modeler) sont proposées.

Des ateliers livres et musique peuvent être mis en place pour des séances d'éveil.

Tous les espaces extérieurs permettent des jeux moteurs et collectifs (vélos, ballon...).

En vivant avec les autres enfants, en respectant les consignes qui permettent de vivre en collectivité, en participant à des activités communes, en acceptant de partager et être dans le respect des règles, l'enfant va apprendre petit à petit la sociabilisation.

